

	SAGE Adour-Amont 27/11/2007 – Réunion de la Commission « Eau et Milieux » Compte rendu	28/11/2007
		CompteRenduCommEauEtMilieux27Nov07.doc

1 - PARTICIPANTS

La liste des participants est jointe en annexe au présent compte rendu.

L'équipe d'animation et de coordination est représentée par A. Hétier et M. Pauthier (CACG) et F-X. Cuende (Institution Adour).

2 - OBJET DE LA REUNION

Réunion de travail, en phase de diagnostic du SAGE, sur le thème conducteur « eau et milieu ».

La phase de Diagnostic vise à mettre en évidence les atouts et contraintes du territoire, ainsi que les interrelations acteurs / usages / ressources pour aboutir à la définition des grands enjeux du SAGE. Cette phase est basée sur une lecture transversale de l'état des lieux et la recherche de compléments d'information.

A l'issue de l'Etat des Lieux du territoire, la thématique « Eau et occupation de l'espace » est apparue comme devant constituer l'un des axes de réflexion à développer au cours de la phase de Diagnostic. Autour de cette thématique générale, 3 thèmes-clés ont été dégagés par l'équipe d'animation :

- Espaces naturels et outils de conservation
- Des éléments artificiels à mieux valoriser
- Des peuplements aquatiques perturbés

3 - COMPTE-RENDU

3.1 - THEME 1 : ESPACES NATURELS ET OUTILS DE CONSERVATION

Suite à l'exposé présenté par l'animateur (diapos 6 à 9 du diaporama joint), les discussions engagées ont amené les réflexions et précisions suivantes :

3.1.1 - Nature des « pressions défavorables » affectant les espaces naturels

Il n'est pas acceptable d'écrire que « l'intensification agricole soumet les milieux naturels à des pressions défavorables ». Il ne faut pas faire de généralités sur l'intensification. L'agriculture extensive peut avoir, elle aussi, des impacts négatifs. On pourrait plutôt parler de pratiques non maîtrisées. A quoi correspond le terme « naturel » ? [CA65].

Maîtriser l'agriculture, qu'elle soit intensive ou extensive, paraît être un objectif cohérent pour un SAGE. [DDAF65]

Pendant un certain temps, une des seules mesures de protection de la nature était la mise en réserve (« la nature sans l'homme »), mais depuis quelques années ou une décennie, « nature » intègre l'homme dès lors qu'il a un comportement respectueux. Les agriculteurs ont tout à fait leur place dans l'environnement naturel. [DDAF65].

Le premier facteur de régression des zones humides sur les Pyrénées Atlantiques est l'urbanisation, la déprise agricole. L'agriculture permet donc aussi d'avoir des richesses. [AEAG]

Il conviendrait d'ajouter dans les sources de pressions défavorables sur les milieux naturels : l'urbanisation, les routes. [CA65]

Proposition : remplacer « intensification agricole – mise en culture » par « modes agricoles mal maîtrisés - mise en culture de prairies » [FDAAPPMA65]. Cette proposition est validée.

3.1.2 - Réseau « Natura 2000 » et conservation des espaces naturels humides sur le territoire du SAGE

Il est important que les démarches Natura 2000 se lancent, le SAGE peut insister là-dessus. [A. Hétier]

Précision : l'animation du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour » va commencer. [Coll Adour eau transparente, AEAG]

Certaines rivières ne font pas partie du zonage Natura 2000, mais il ne faut pas se limiter à ce zonage-là car d'autres espaces (ex : l'Arros) sont intéressants [ObsEau].

Natura 2000 n'a pas vocation à protéger tout le territoire français. Pour les autres espaces, il faudra utiliser d'autres outils [A. Hétier].

Il y a un manque de cohérence concernant les 2 sites Natura 2000 de l'Adour qui ne sont pas définis de manière similaire : « vallée de l'Adour » en Midi-Pyrénées, mais uniquement « lit de l'Adour » en Aquitaine. Les périmètres Natura 2000 ont été établis à une période où le sujet était très difficile. Du coup, certaines zonations manquent de cohérence. Mais, même si le travail se fait surtout sur le périmètre Natura 2000, rien n'empêchera le comité de pilotage du Docob « lit de l'Adour » en Aquitaine de s'attacher aux espaces qui sont fonctionnellement connexes [DDAF65].

Cela n'a effectivement aucun sens de n'intégrer que le lit mineur dans ce site Natura 2000 [avis majoritaire de la commission]

Les discussions sont closes sur ce thème.

3.2 - THEME 2 : DES ELEMENTS ARTIFICIELS A MIEUX VALORISER

Suite à l'exposé présenté par l'animateur (diapos 6 à 9 du diaporama joint), les discussions engagées ont amené les réflexions et précisions suivantes :

3.2.1 - Cas des gravières

L'Observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour dispose d'un recensement récent des sites de gravières anciennes et en cours d'exploitation. [Observatoire Eau]

Les gravières ont été utilisées abusivement comme dépotoirs. Depuis quelques temps, ce n'est plus le cas. Il peut arriver qu'elles soient remblayées avec des matériaux stériles mais tout cela est très contrôlé. Les carriers se préoccupent de plus en plus de la protection des biotopes. [UNICEM]

La difficulté de valorisation écologique des anciennes gravières vient du fait que leurs berges sont souvent abruptes, les fonds sont peu diversifiés. Ceci limite donc les potentialités piscicoles. Il faudrait que les possibilités de diversification des milieux soient prises en compte dès le départ (au stade du cahier des charges de la gravière) [FDAAPPMA65].

C'est le sens des démarches dans lesquelles sont engagés les exploitants de gravières, en concertation par exemple avec les organisations représentatives de la pêche. Il y a des avancées dans ce sens dans le département des Landes. [UNICEM].

Il serait intéressant d'intégrer cette problématique d'accueil biologique y compris pour les nouvelles gravières et pas uniquement les anciennes [DDAF65].

Une autre difficulté de valorisation des gravières vient du fait qu'elles sont généralement de grande superficie. La valorisation serait plus facile, à surface totale équivalente, s'il s'agissait de plusieurs parcelles de taille plus petite au lieu d'une grande surface unique [FDAAPPMA 40,65], mais certaines administrations (comme la DRIRE) semblent opposées à cette façon de voir [UNICEM].

Il serait en effet souhaitable d'assurer une meilleure coordination entre les administrations sur ce point [DRIRE].

Problème des espèces invasives : elles colonisent souvent le milieu autour des gravières laissées à nu. [FDAAPPMA65]

Certaines gravières peuvent avoir des impacts environnementaux négatifs, par exemple lorsque le rabattement de la nappe au voisinage de la gravière conduit au dépérissement des boisements humides alentour [DDAF65]

Ne pourrait-on pas réfléchir au potentiel d'utilisation des gravières pour le soutien d'étiage ? [CA65]

Une expérience de ce type a été menée dans les Landes, mais a été assez rapidement abandonnée car elle ne s'est pas révélée concluante. [UNICEM]

Compte tenu des relations nappe alluviale / rivière, le risque est que ce système ne se traduise pas par un gain effectif pour la rivière : le pompage dans la gravière pourrait générer un manque à gagner dans la rivière, que ne fera que compenser la réalimentation [A. Hétiér]

Cette problématique devra être traitée plutôt dans la commission « eau et prélèvements ». [DDAF40]

3.2.2 - Cas des plans d'eau

Lorsque les plans d'eau sont destinés à l'irrigation, c'est très difficile de trouver des moyens de valorisation, ils sont souvent implantés chez des privés. [FDAAPPMA65]

Les termes « réservoirs de réalimentation » sont gênants, ça fait penser à un réseau d'eau potable : réservoir, robinet, canalisation. Les rivières réalimentées seraient-elles considérées comme des canalisations ? De plus, dans les rivières réalimentées, certains débits sont bien trop forts pour être supportés par les ruisseaux dans lesquels ils sont lâchés. Il faudrait améliorer cette gestion. [FDAAPPMA40]

Le Gabas et les Léés vivent mieux depuis la mise en service du barrage du Gabas.

Le thème-clé présenté parle de petits plans d'eau, qui sont très nombreux, avec des conceptions qui mériteraient d'être améliorées, notamment pour ce qui est du maintien des débits réservés. La problématique est différente des gros ouvrages de réalimentation vers lesquels la discussion avait dévié [DDAF40].

Tous les petits plans d'eau n'ont pas débit réservé. [CA65]

Les petits plans d'eau ont des modes d'implantation multiples : ils peuvent être connectés ou non à des sources ou des cours d'eau. [DDAF40].

Conviendrait-il alors de distinguer ceux qui sont implantés en connexion avec un cours d'eau (et qui relèveraient donc directement des discussions du SAGE) et ceux qui ont été créés sans connexion avec un cours d'eau (et qui ne relèveraient pas directement des discussions du SAGE) ? [FDAAPPMA40, CA64, CA65].

En pratique, l'interception et le stockage d'eau dans ces retenues, même non connectées à des cours d'eau ont une influence sur les débits des cours d'eau du bassin, et doivent donc rester dans le champ des discussions du SAGE [Coll. Adour eau transparente].

Le problème de la valorisation des petits plans d'eau d'irrigation est qu'ils sont vides au moment où la vie pourrait se développer [Institution Adour].

Effectivement, ce fonctionnement crée des contraintes, mais cela n'est pas forcément inéluctable. De plus, il n'y a pas que les plans d'eau d'irrigation. [A. Hétiér]

On revient au fait que l'on ne connaît pas bien ces petits plans d'eau : l'inventaire est incomplet tant pour leur nombre que pour leurs caractéristiques.

Nourrir les discussions sur l'ensemble de ces petits plans d'eau nécessite de disposer d'éléments qui ne sont pas disponibles pour l'instant : l'inventaire est incomplet tant pour leur nombre que pour leurs caractéristiques.

Les discussions sont closes sur ce thème.

3.3 - THEME 3 : DES PEUPELEMENTS AQUATIQUES PERTURBES

Suite à l'exposé présenté par l'animateur (diapos 6 à 9 du diaporama joint), les discussions engagées ont amené les réflexions et précisions suivantes :

3.3.1 - Modalités de l'appréciation de l'état des peuplements

Suite à une question de EDF : comment peut-on préjuger à ce stade de l'état de perturbation ou non des peuplements aquatiques ?, il est apporté la précision suivante :

Le constat de la perturbation des peuplements est issu notamment d'inventaires piscicoles réalisés dans le bassin. Les stations d'inventaire faisant partie d'un réseau national (comme le réseau hydrobiologique et piscicole RHP du CSP et, dorénavant, de l'ONEMA) donnent des tendances générales d'état et d'évolution des peuplements. [A. Hétiér, FDAAPPMA40, 65]

Le réseau de suivi est-il suffisant pour bien décrire le milieu ? [A. Hétiér]

Le réseau RHP est bien adapté pour faire ressortir l'évolution des populations. Mais on utilise toujours la même technique, qui n'est pas adaptée à tous les milieux et donne peut-être une vision biaisée. [Institution Adour]

Sur le réseau RHP, les inventaires se font par des pêches électriques. La méthode est très bien adaptée aux petits cours d'eau, où elle permet de donner une appréciation quantitative du peuplement piscicole. Sur des cours d'eau plus importants, la méthode est difficile à mettre en œuvre, et ne peut plus donner que des indications qualitatives ; certaines espèces ne sont pas capturées, ou sont sous-estimées. On peut ainsi considérer qu'il est très difficile de faire les inventaires sur l'Adour dès l'aval de Maubourguet. [FDAAPPMA 65].

A noter également que, sur la partie aval du bassin, les pêcheurs professionnels font des inventaires du potentiel piscicole. [FDAAPPMA40]

3.3.2 - Facteurs de perturbation

La CA65 pose le problème de l'introduction de nouvelles espèces comme le silure, relayée par Antoine Hétiér : A-t-on des éléments sur la présence du silure dans le bassin de l'Adour ?

Or les silures sont dans les gros cours d'eau, là où justement on ne peut pas faire de pêches électriques. On est donc condamné à un certain degré de manque de connaissance sur la présence de cette espèce. On garde des incertitudes sur l'ampleur des populations piscicoles dans l'Adour [FDAAPPMA65, 40]

Le facteur température doit aussi être pris en compte. Il y a une tendance générale à l'augmentation de la température de l'eau, du fait de l'évolution actuelle du climat. Ainsi, ne serait-ce qu'à cause de l'impact thermique, on a perdu une vingtaine de kilomètres de linéaire à truites sur l'Adour. De plus, des perturbations thermiques locales existent aussi, dans le sens de l'augmentation (effet d'augmentation de la température de l'eau lorsque des cours d'eau « traversent » de plans d'eau artificiels ; exemple des plans d'eau de Bours Bazet qui entraînaient une augmentation de 4 à 5°C de la température de l'eau entre l'amont et l'aval) comme dans celui de la baisse (le déstockage de certains réservoirs envoie, dans les cours d'eau, une eau à une température largement plus basse que celle du cours d'eau) ; ces effets de refroidissement semblent cependant moins graves que le réchauffement [FDAAPPMA40, 65].

La problématique du changement climatique serait plutôt à prendre à compte au niveau des « tendances » dans la phase « tendances et scénario » de l'élaboration du SAGE. [A. HETIER]

Les problèmes du manque d'eau et d'une mauvaise qualité s'ajoutent et renforcent ceux liés à la non-franchissabilité des obstacles [FDAAPPMA40].

Il y a un problème avec les populations d'anguille, dont on sent qu'elles sont en chute libre. [FDAAPPMA65].

La FDAAPPMA 40 souligne l'importance du chevelu, les petits affluents constituant un lieu de vie stratégique pour les populations piscicoles.

Il y a également des problèmes de déconnexion-reconnexion des milieux (cours d'eau principal / bras latéraux, par exemple). Les organisations locales ou départementales de la pêche interviennent pour faciliter la reconnexion, mais ce sont des travaux lourds et pas toujours pérennes. Il faudrait que la rivière puisse couler plus naturellement, pour que ces liaisons entre milieux se fassent [FédéPêche40, FédéPêche65, Onema].

3.3.3 - Actions et pistes d'action

Dans les Landes, les travaux du PDPG (plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles) ont commencé : rétablissement des bras morts, nettoyage de la ripisylve de petits ruisseaux, études pour les passes à poisson, réalisation de passes à poissons. Cela coûtera très cher d'aménager les cours d'eau pour permettre la circulation des poissons migrateurs. [FDAAPPMA40].

L'action test sur la reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour devrait apporter des conclusions intéressantes. Se posera ensuite le problème de la pérennité des aménagements.

A noter qu'un recensement de tous les bras morts a été réalisé en aval de Vic-en-Bigorre [FDAAPPMA65, 40]

Les seuils arrêtent aussi les sédiments. Quand on se pose le problème de la continuité, il faudrait aussi prendre en compte le transport des sédiments. [Collectif Adour Eau Transparente]

La notion de qualité hydrodynamique de l'Adour a constitué le point de départ de l'action test « Espace de mobilité ». Cette notion, qui ressort par moments dans les différentes discussions, devra être plus explicitement prise en compte en tant qu'enjeu majeur pour l'Adour [AEAG].

3.4 - CLOTURE DES DEBATS

La séance est clôturée à 16h50 par M. Pastouret qui note que des remarques très intéressantes ont été formulées et que ces réunions (la présente et celle du matin « Eau et occupation de l'espace ») se sont déroulées dans un bon climat, ce qui est très important pour l'avancement de la démarche.

Pour validation, le 10/12/2007









4

Objectifs du diagnostic

- Mise en évidence
 - des atouts et contraintes du territoire
 - des interrelations acteurs / usages / ressources
 - pour aboutir aux grands enjeux du SAGE
- Méthode :
 - Lecture transversale de l'État des Lieux
 - Recherche de compléments d'informations



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

5

Organisation du travail

- 3 thèmes-clés
 - Espaces naturels et outils de conservation
 - Des éléments artificiels à mieux valoriser
 - Des peuplements aquatiques perturbés
- Pour chaque thème :
 - Exposé par l'animateur :
 - Discussions :

**Tous les points de vue sont recevables...
pourvu qu'ils soient argumentés**



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

6

Thème 1 Espaces naturels et outils de conservation



SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

7

Espaces naturels et outils de conservation
Des espaces naturels de grande valeur...

mais...

- Insuffisamment connus
 - pas d'inventaire exhaustif des zones humides,
 - pas de délimitation de la « zone verte » en Midi-Pyrénées,
 - pas de synthèse sur l'état des ripisylves (Adour / Affluents)
- Soumis à des pressions défavorables
 - intensification agricole - mise en culture - pollutions
 - sur-protection des berges (pas seulement en zone urbaine)
- Perturbés par des espèces invasives
 - esp. végétales en ripisylve (amont) + dans l'eau (aval)
 - Vison d'Amérique, Tortue de Floride, Ragondin, Écrevisses « américaines »
 - mais pas de données de synthèse.

 SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

8

Espaces naturels et outils de conservation
Actions

- une opération innovante : action test « espace de mobilité »
 - doit permettre d'assurer le rajeunissement des saligues
- mais des retards à la mise en place des outils Natura 2000
 - procédures non engagées au long de l'Adour en amont de St Sever
 - animation non encore lancée dans les Barthes
- et l'impossibilité de couvrir par des procédures contractuelles tout l'espace à valeur patrimoniale reconnue
 - site « Natura 2000 » au long de l'Adour aquitain : limité au lit mineur, n'englobe pas la totalité de la « Zone verte » du SDAGE
 - Micro-zones humides des coteaux béarnais,
 - ...

 SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

9

Espaces naturels et outils de conservation
Enjeux et pistes d'action

→ Conserver le patrimoine

- mieux connaître pour mieux gérer
(inventaires à conduire)
- mieux faire connaître : en direction des propriétaires
(valeurs patrimoniales et rôles dans l'équilibre des ressources)
- développer les approches contractuelles
- développer les outils de synthèse pour la concertation des actions
(tableaux de bord des espèces invasives)

→ Valoriser : organiser l'accès du public

 SAGE Adour – Commissions
Thématiques 27 nov. 2007

10

Espaces naturels et outils de conservation
Discussions

SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

11

Thème 2
Des éléments artificiels
à mieux valoriser

SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

12

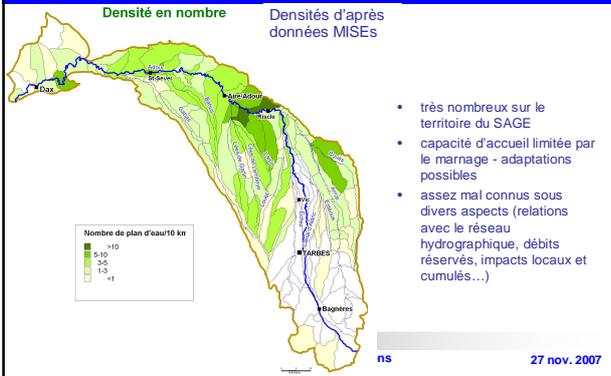
Des éléments artificiels à mieux valoriser...

- anciennes gravières
 - nombreuses au long de l'Adour (**mais pas d'inventaire centralisé**),
 - capacité d'accueil biologique pouvant devenir intéressante « à la longue »
- petits plans d'eau
 - très nombreux sur le territoire du SAGE
 - capacité d'accueil limitée par le marnage - adaptations possibles
 - assez mal connus sous divers aspects (relations avec le réseau hydrographique, débits réservés, impacts locaux et cumulés...)

SAGE Adour – Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

Des éléments artificiels à mieux valoriser



Des éléments artificiels à mieux valoriser Enjeux et pistes d'action

→ Concilier aménagements et protection du patrimoine naturel

- ✓ mieux connaître pour mieux gérer
(inventaires à conduire)
- ✓ ré-aménager ou restaurer
 - ✓ pour réduire les impacts,
 - ✓ pour améliorer les biotopes créés
- ✓ optimiser la conception des ouvrages
 - ✓ pour réduire les impacts,
 - ✓ pour améliorer les biotopes créés



Des éléments artificiels à mieux valoriser Discussions



16

Des peuplements aquatiques perturbés : constats et causes identifiées

Etat fonctionnel des contextes piscicoles

SAGE ADOUR - Etat des lieux

Situation 2001

- dégradation des habitats
- pollutions diffuses
- cloisonnement / seuils
- sévérité des étiages

Cartographie Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour - Avril 2007

SAGE Adour - Commissions
Thématiques

© IGN - IGN 2007

27 nov. 2007

17

Des peuplements aquatiques perturbés : Fonctions / usages affectés

- Patrimoine naturel
- Usages de loisirs - développement touristique
- Obtention du Bon Etat écologique

SAGE Adour - Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

18

Des peuplements aquatiques perturbés : Enjeu et pistes d'action

- Rétablir la fonctionnalité des milieux :
 - restaurer la continuité aval / amont
 - limiter les pollutions diffuses
 - raisonner l'entretien des cours d'eau

SAGE Adour - Commissions
Thématiques

27 nov. 2007

Des peuplements aquatiques perturbés
Discussions

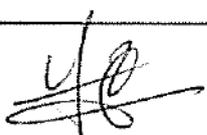
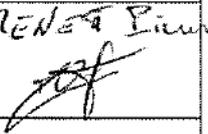
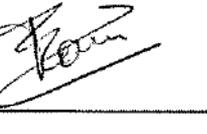


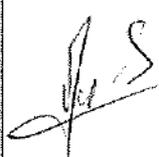
**Réunion de la commission
« Eau et entretien / conservation des milieux »
Aire-sur-l'Adour, 27 novembre 2007**

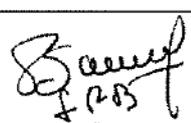
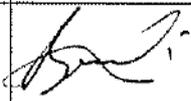
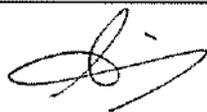
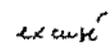
N°	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
1	Conseil régional d'Aquitaine	Mme Martine HONTABAT (Conseil régional d'Aquitaine)		M. André DROUIN (Conseil régional d'Aquitaine)	
2	Conseil régional Midi-Pyrénées	M. Pierre FORGUES (Conseil régional Midi-Pyrénées)		M. Claude GAITS (Conseil régional Midi-Pyrénées)	
3	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. DUTOUR (Conseil général des Hautes Pyrénées)		M. LALANNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)	
4	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. BRUNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)	<i>exu n'</i>	M. CASTELLS (Conseil général des Hautes Pyrénées)	<i>exu n'</i>
5	Conseil général du Gers	M. Jean-Pierre PUJOL (Conseil général du Gers)		M. Robert PERRUSSAN (Conseil général du Gers)	
6	Conseil général du Gers	M. Francis DAGUZAN (Conseil général du Gers)		M. Francis DUPOUEY (Conseil général du Gers)	
7	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Marc COURET (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Charles PELANNE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
8	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Jean CASTAINGS (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Michel CHANTRE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
9	Conseil général des Landes	M. Robert CABE (Conseil général des Landes)		M. Pierre DUFOURQ (Conseil général des Landes)	
10	Conseil général des Landes	M. Gabriel BELLOCO (Conseil général des Landes)		M. Yves LAHOUN (Conseil général des Landes)	
11	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Arthur FINZI (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		M. Marcel POUBLAN (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	
12	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Laurent TEULERE-MAYNAT (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		M. Alexis RUYER (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	<i>exu n'</i>
13	Association des maires du Gers	M. Jean PAGES (Association des maires du Gers)	<i>exu n'</i>	M. Alain FAGET (Association des maires du Gers)	
14	Association des maires du Gers	M. Jean-Claude FRANCHETTO (Association des maires du Gers)		M. André DEHEZ (Association des maires du Gers)	
15	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Henri DUBOE (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Jean GALIAY (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	
16	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Jean GUILHAS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Gilbert DUCOS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	<i>exu n'</i>

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
17	Association des maires des Landes	M. Jean-Paul LASSERRE (Association des maires des Landes)		M. Claude CARRINCAZEUX (Association des maires des Landes)	
18	Association des maires des Landes	M. Michel DAGUINOS (Association des maires des Landes)	<i>excusé</i>	M. Henri DUHON (Association des maires des Landes)	
19	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. René GAYRI (Communauté de communes Vic Montaner)		M. Marc BORDIER (Communauté de communes du Val d'Adour)	
20	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. Claude DEGAUCHY (Communauté de communes des Baronnie)		M. Jean-Paul RIGAL (Communauté de communes de Haute Bigorre)	<i>excusé</i>
21	Structures intercommunales du Gers	M. Henri CORMIER (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)		M. Alain BEZIAN (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)	
22	Structures intercommunales du Gers	M. Jean-Claude EUGENE (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)		M. Jean SAINT CRICQ (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)	
23	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Patrick BARBE (Communauté de communes de Lembeye)		M. René LARROUCAU (Communauté de communes du canton de Garlin)	
24	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Guy BARUS (Communauté de communes du canton d'Arzacq Arraziguët)		M. Alain GOMEZ (Communauté de communes des Luy-Gabas-Souye-Lees)	
25	Structures intercommunales des Landes	M. Guy DUFU (Communauté de communes d'Aire sur l'Adour)		M. Alain LABARTHE (Communauté de communes du Pays Tarusate)	
26	Structures intercommunales des Landes	M. Raymond VIALE (Communauté de communes du Grand Dax)		M. Jean-Pierre DALM (Communauté de communes du Cap de Gascogne)	
27	Syndicat de rivière des Pyrénées-Atlantiques	M. Julien LACAZE (SIVOM du canton de Montaner)		M. Gérard COURTADE (SIVOM du canton de Montaner)	
28	Syndicat de rivière du Gers	M. Pascal MALHOMME (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)		M. André BAQUIE (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)	
29	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Gérard MENVIELLE (Comité de rivière Haut Adour)	<i>excusé</i>	M. Jean-Pierre BASTIANINI (Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour, Comité de rivière Haut Adour)	<i>excusé</i>
30	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Joseph LATAPIE (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)	<i>excusé</i>	M. Sylvain DOUSSAU (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)	
31	Syndicat de rivière des Landes	M. Bernard LABADIE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)		M. Jean-Pierre LAFFERRERE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)	

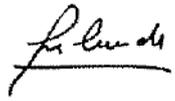
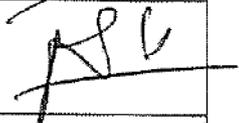
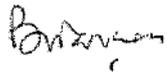
	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
32	Syndicat de rivière des Landes	M. Claude GUIBERT (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)		M. Henri DAUGA (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)	
33	Institution Adour	M. Jean-Claude DUZER (Institution Adour)	<i>ex aequo</i>	Mme Isabelle CAILLETON (Institution Adour)	
34	Institution Adour	M. Guy DARRIEUX (Institution Adour)		M. Claude MIQUEU (Institution Adour)	<i>ex aequo</i>
35	Institution Adour	M. Michel PASTOURET (Institution Adour)		M. Régis SOUBABERE (Institution Adour)	
36	Institution Adour	M. Bernard SUBSOL (Institution Adour)		M. Laurent AUBUCHOU (Institution Adour)	

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
37	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Christian PUYO (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)		M. Jean-Jacques VERDOUX (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)	
38	Chambre d'agriculture du Gers	M. Henri-Bernard CARTIER (Chambre d'agriculture du Gers)		M. Bernard MALABIRADE (Chambre d'agriculture du Gers)	
39	Chambre d'agriculture des Landes	M. Jean-Michel ANACLET (Chambre d'agriculture des Landes)		M. Marcel SAINT CRICQ (Chambre d'agriculture des Landes)	
40	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	M. Michel MARQUE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)		M. Guy ESTRADÉ (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)	<i>René Pium</i> 
41	Chambre de commerce et d'industrie	M. Paul BERGAMO (Chambre de commerce et d'industrie d'Auch et du Gers en Gascogne)		M. Patrick ZERBINI (Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes Pyrénées)	
42	Chambre de commerce et d'industrie	M. Jean BAROTTIN (Directeur de l'usine de Dax de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est)		Mme Monique DAUDE (Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn, Responsable Sécurité Environnement)	<i>excusé</i>
43	Association de protection de la nature	Mme Françoise COME (Collectif Adour Eau Transparente)		M. Jean-Jacques DELMAS (UMINATE - Maison régionale de l'Environnement)	
44	Association de protection de la nature	Mme Rosa DUCOS (SEPANSO Landes)	<i>excusé</i>	M. Michel GEOFFRE (UMINATE)	
45	Association de protection de la nature	Mme Dominique PORTIER (Nature Midi-Pyrénées)		M. Jean-Marc DUBIS (Association Landes Nature)	
46	Association de consommateurs	M. Pierre JOUY (UFC « Que Choisir » Hautes Pyrénées)	<i>excusé</i>	Mme la Présidente de l'UDAF des Landes (Union départementale des associations familiales des Landes)	
47	Fédération départementale des Chasseurs	M. Jean-Luc DUFAU (Fédération départementale des chasseurs des Landes)	<i>excusé</i>	M. Joël BOUEILH (Fédération départementale des chasseurs du Gers)	
48	Fédération de Canoë-Kayak	M. Georges DANTIN (Fédération de Canoë-Kayak)		M. Manuel FRANCEZ (Fédération de Canoë-Kayak)	
49	Comité départemental du Tourisme	M. le Président (Comité départemental du tourisme et des loisirs du Gers)		M. Gérard CAZALIS (Comité départemental du tourisme Béarn-Pays Basque)	<i>excusé</i>

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
50	Comité départemental du Tourisme	M. Jean-Manuel DELEUZE (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement)		M. Jean-Yves MONTUS (Comité départemental du tourisme des Landes)	<i>exant</i>
51	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jacques DUCOS (Fédération des Hautes Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)		M. Jacques MAYSONNAVE (Fédération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	
52	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Jacques NAPOLEON (Fédération des Landes pour la pêche et la protection du milieu aquatique)		M. Claude LANNELONGUE (Fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	
53	Association départementale des irrigants	M. Jean PERE (Président du Syndicat départemental d'irrigation des Hautes-Pyrénées)		M. Francis UCHAN (Groupement des irrigants des riverains de cours d'eau et des propriétaires de lacs des Pyrénées Atlantiques)	
54	Association des carriers	M. Pierre PECOUT (UNICEM Aquitaine)		M. Jacques GUENANTIN (UNICEM Aquitaine)	

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
68	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	M. le chef de brigade (ONEMA 40)		M. le chef de brigade (ONEMA 65)	
69	Direction départementale de la jeunesse et des sports des Hautes Pyrénées	M. Bruno BIOCCHI (DDJS des Hautes Pyrénées)		M. Alain MINVIELLE (DDJS des Pyrénées Atlantiques)	
70	Direction départementale de l'équipement des Hautes Pyrénées	M. Pascal HAURINE (DDE des Hautes Pyrénées)		M. le Directeur (DDE des Landes)	
71	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées Atlantiques	M. Michel NOUSSITOU (DDASS des Pyrénées Atlantiques)		M. le Directeur (DDASS du Gers)	
72	EDF	M. André VILLEMUR (EDF Adour et Gaves)		M. Pascal OSSELIN (EDF)	

Personnes non-membres de la CLE du SAGE Adour
assistant à la réunion

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
Institution Adour	Fr. - Xavier CUENDE	
IFIA / GDSAA	POPOVSKY' Josiane	
CAET	BOUCHET Kerrien	
Observatoire de l'eau du Bassin de l'Adour	BEGUINET Bernadette	
Syndicat Haute Haut et Moyen Adour	Amara Chemu	
Fédération Pêche 65	ABAD Noël	
Conseil général des Landes	Brisson David	
Conseil général des Landes	ZUARO Andoni	